et à la même heure où le prêtre affermissait ses *Frères* dans l'antique foi catholique, l'apostat faisait son discours de son côté et dégoisait, sans doute, contre l'Eglise qu'il avait reniée. Mais l'heure était venue pour lui de rendre à Dieu compte de ses œuvres. Il se sent soudainement comme suffoqué, et il tombe sans connaissance. Dans son délire il sembla exprimer de l'angoisse et des remords. Un instant avant de mourir, il recouvra une lueur de raison, mais ce ne fut pas pour reconnaître ses torts. Il essaya, au contraire, de pervertir un jeune Canadien, qui grâce à Dieu, était sur ses gardes, et qui repoussa dédaigneusement ses tentatives de séduction. Le Dr. Côte avait abandonné le catholicisme, en haine du clergé, à la suite des troubles de 37 on 38. Sa *vocation à l'apostolat*, aux yeux de ceux qui l'avaient connu antérieurement, na pas été regardée comme une des moindres facéties du xixe siècle.

PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE.—Le Rev. M. Chiniquy est allé dernièrement prêcher la tempérance aux Canadiens de Burlington. On nous informe que ses prédications ont produit beaucoup de fruit. Neuf cents personnes à peu près ont pris l'engagement de renoncer à l'usage des liqueurs enivrantes.

On lit dans le *Montreal Herald* d'hier :

" Nous regrettons profondément d'apprendre que M. Robert Coles, depuis plusieurs années au service de la Banque succursale de la cité, à *Québec*, s'est enfui, suppose-t-on, aux Etats-Unis ou a gagné les provinces inférieures. On nous dit que le montant du déficit à sa charge est de 5 à 6 mille louis. Il sera indubitablement arrêté sous peu, et amené à justice, son signalement ayant été transmi dans toutes les directions par le télégraphe, et mille piastres offertes pour son arrestation. Il est d'une taille d'environ 5 pieds 10 ou 11 pouces de haut, de bonne complexion, nez aquilin, âgé d'environ 35 ans—de bonne mine et de manières élégantes, et anglais de naissance."

Ces derniers jours, un certain nombre de nos visiteurs bostonnais ont été pressurés par des charretiers de cette ville à un point qui dépasse toute limite. Quelques uns des voyageurs, ignorant peut-être le tarif qui règle ici les droits des conducteurs de voitures publiques et les penalités qui en répriment l'infraction, ont payé, pour un trajet de quelques minutes, de cinq à six chelins. Les voyageurs les mieux intentionnés ont le droit de regarder comme une diversion peu agréable aux douceurs de l'hospitalité ces viles spéculations au détriment de leur bourse. On ne juge heureusement pas de la libéralité d'une nution par ses charretiers, mais pour peu que ces abus criants se répètent dans le cours de notre prochaine exposition industrielle, ils auront atteint les proportions d'une véritable nuisance publique.

Des journaux assurent qu'après avoir quitté l'Angleterre, le maréchal Haynau n'a pas osé mettre à effet son intention première de visiter la capitale de France, mais qu'il s'est dirigé sur Cologne, en Allemagne. A son arrivée dans ce dernier endroit, il fut reconnu, et ne put, par ses prières ni par son or, se procurer un véhicule pour se rendre avec son bagage à un hôtel. La police, à la fin, dut intervenir et lui fit obtenir une voiture.

Le fait suivant donnera une idée de la cupidité des chercheurs d'or :

Dernièrement, on procédait à une inhumation, non loin d'un placer à Northfolk ; l'individu que l'on enterrait était un laveur d'or qui était très aimé. En conséquence, il y avait foule à son enterrement. Un vieux prédicateur du Missouri avait été retenu pour le service. On creuse une fosse ; tout annonçait que la cérémonie aurait lieu avec recueillement. Tout le monde est agenouillé autour de la fosse, les prières commencent. Tout à coup un des assistants voit briller dans la terre fraîchement remuée un morceau d'or ; il s'élance dans la fosse, où beaucoup d'autres se précipitent au même moment. Chacun creuse, chacun cherche le précieux métal ; le défunt est oublié ; les fossoyeurs creusent à quelque distance de là une autre fosse, où il est déposé sans cérémonie et presque sans assistance.

On annonce qu'un missionnaire français, établi dans le Laos Annamite, vient de découvrir une plante qui est un excellent spécifique contre le choléra. Cette plante, qui croît dans la partie montagneuse du pays, où elle est très répandue, est un sudorifique énergique et d'une nature toute particulière. Lors de l'épidémie cholérique qui vient de décimer la Cochinchine, le Cambodje et les diverses autres contrées de l'extrême Orient, la partie sud du Daos Annamite a été épargnée. On attribue ce résultat à l'usage de la plante en question que les missionnaires du Laos, aidés de leurs néophytes, ont répandue et popularisée.

☞ Le manque d'espace nous force de remettre à vendredi l'insertion de notre Correspondance Lyonnaise.

Nous devons exprimer notre reconnaissance à M. l'Abbé Chiniquy, de nous avoir transmis la lettre suivante. Nos religieux lecteurs ne la verront qu'avec attendrissement. Elle sera comme un baume répandu sur la plaie qu'ont dû faire à leurs cœurs les outrages récemment proférés contre le magnanime Pontife par une feuille impie de Montréal.

Rome 18 aout, 1850.

Monsieur et bien cher ami,

Ce n'est que lundi, 12, qu'il m'a été donné d'avoir une audience particulière du Souverain Pontife. J'en ai profité pour lui présenter votre livre, avec votre lettre, qu'il a acceptés, je ne dirai pas, avec cette bonté qui le caractérise si éminemment, mais avec des signes tout particuliers de satisfaction et d'approbation ; en me chargeant de vous dire qu'il : " accorde sa benédiction apostolique à vous, " et à l'œuvre sainte de la Tempérance que " vous prêchez."

Je m'estime heureux d'avoir eu à offrir, de votre part, au vicaire de Jésus-Christ, un livre qui, après avoir fait tant de bien à mes compatriotes, a pu faire découler de sa bouche auguste des paroles si solennelles d'*approbation de la Société de Tempérance* et de bénédiction pour ceux qui en sont les apôtres : et, c'est aussi pour mon cœur un plaisir bien doux de vous les transmettre.

Monseigneur de Bytown, qui part aujourd'hui, s'en retourne consolé des bontés et des dons du St. Père. Tous ceux qui le voient et qui l'entendent se sentent pénétrés de vénération et d'amour... C'est ainsi que Dieu a voulu le montrer à la terre, comme une image vivante de son incompréhensible bonté et de sa douceur ineffable, pour la consolation de ses enfants, qui l'aiment comme un père, et l'éternelle confusion des méchants qui l'ont persécuté et le haïssent.

Dieu a voulu encore mettre en lui un autre trait de l'image de son fils : celui des souffrances. Sur ce front auguste, si royannant d'espérance ; dans ce regard si plein d'amour, il est facile d'appercevoir l'*empreinte profonde* des douleurs d'une âme longtems abreuvée des eaux amères de la plus cruelle persécution, et des angoisses d'un cœur qui ressent tous les maux de l'Eglise.... Acette vue, on se sent invinciblement ému d'une indicible compassion, comme à la vue d'un ange en souffrance.

J'ai vu Pie IX en face : j'ai conversé avec lui, comme un enfant avec son Père : j'ai récité l'*Angelus* avec lui : je l'ai vu à l'autel offrant le Divin sacrifice dans sa chapelle privée : j'ai pu le contempler revêtu de ses habits Pontificaux, couronné de la Tiare, assis sur son trône, environné des splendeurs du sacré collége, au milieu de la majesté des pompes et des cérémonies religieuses ; et toujours j'ai été frappé de ce nuage de douleur et de tristesse répandu sur ses traits, comme un voile qui tempère la sérénité et les rayons d'espérance de sa belle âme.

Le jour de l'Assomption, fête si solennelle à Rome, il donna, à Ste. Marie Majeure, la bénédiction apostolique à la ville et à l'univers. Et ceux qu'il bénit, Dieu les bénit aussi. Je fus donc heureux de recevoir cette bénédiction, confondu au milieu du peuple immense, humblement agenouillé avec les officiers et les soldats de l'armée Française, sur la grande place en face de l'église, et de penser qu'elle s'étendait jusqu'à ma patrie, jusqu'à mes amis, jusqu'à ma pauvre famille, jusqu'à mon vieux père, jusqu'à vous en particulier.

Votre ami,
CHS. BAILLARGEON *Ptre.*

Rev. M. CHINIQUY, *Ptre.*

Nominations Officielles.

Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes, à dater du 27 septembre 1850 :

A St. Athanase : MM. François Bessette, Jean Baptiste Mercier, et Thomas Jones, (ancienne commission révoquée.)

Au Township de Granby : MM. Horace Lyman, Stephen B. Door, William Marshall, Francis C. Gilmour, Patrick Hackette et George Murray Abbott, (ancienne commission révoquée.)

A Ste. Marie Magdeleine d'Argenteuil : MM. Charles John Forbes, Charles Wales et John Scholefield, (ancience commission révoquée.)

A St. Aimé: MM. Gaspard Aimé Masssue, Emmanuel C. Desprès, François Dubois et Jacques Delisle, (ancienne commission révoquée.)

Tribunaux.

De nombreux ouvriers travaillent encore à l'intérieur de l'ancien hôtel du gouvernement à préparer les salles des séances des différents tribunaux de cette ville en attendant l'inauguration d'un nouveau palais de justice plus en harmonie avec les besoins du public et la dignité des fonctions judiciaires.

L'embarras et le bruit de la main-d'œuvre empêchent, dit-on, les honorables juges de la Cour Supérieure de s'acquitter librement de leurs devoirs ordinaires, qu'ils remplissent avec tant d'assiduité. La cour d'Appel, actuellement en session, occupe dans la partie antérieure du bâtiment, un local de beaucoup trop étroit.

La cour des Sessions de Quartier s'est ouverte jeudi, 3 octobre, sous la présidence de M. le Juge Bruneau qui a fait une remarquable adresse au jury d'accusation. Ce jury se composait des personnes dont les noms suivent :

Elijah J. Briggs, Foreman ; George Marlin, Robert Ashton, Théophile Merlas, Hugh McLentick, Nathan Chadburn, John W. Clow, Thomas Bull, Job Chadsey, John Holden, Ira Brennuin, Rufus L. Ball.

On éprouva quelque difficulté relativement au choix du président (*foreman*) du jury, aucun de ceux que nous venons de nommer ne possédant une connaissance suffisante des deux langues, et n'y ayant sur le total qu'un petit nombre sachant lire et écrire. (Ce fait est néanmoins contesté.)

La cour prononça une amende de quarante schelings, pour défaut de répondre à l'appel de leurs noms comme grands-jurés, contre les messieurs suivants : William Gardener, Ste. Martine ; Daniel Santon, Stanbridge ; Jonathan Allard, 1st Sefford ; Michael Bray, sen., Granby ; John Turner, Stukely ; Ethathan Chamberlain, Sutton.

Neuf connétables furent aussi mulctés pour la même cause.

Les procédés de cette première séance n'ont offert rien de remarquable si ce n'est l'acquittement de deux accusées, Catherine Masterson et Margaret Sterling, prévenues du délit de tenir mauvaise maison et d'y entretenir de bruyantes scènes de désordre, et que la soudaine disparition des deux constables, témoins à charge contre elles, au moment du procès, a fait exonérer de cette poursuite. Les deux constables doivent répondre à la justice de leur absence en cette occasion.

Aujourd'hui devait avoir lieu l'instruction du procès de Charles Vidal, prévenu d'extortion. Cette affaire se rattache à des services qu'a rendus l'accusé à des particuliers de sa paroisse, qu'il représentait comme procureur devant une cour sommaire. Le délit à sa charge est d'avoir exigé rétribution pour ces services, au mépris de la loi qui le défend.

Samedi, le jury d'accusation a déclaré fondées des accusations de larcin contre plusieurs individus, et a rapporté comme ne pouvant donné lieu à procès des *indictements* de même nature produits sans fondement contre Henry Sherry, Bernard Lyons, Mary Wills et Julie Matte.

David Mercure a été, sur conviction de larcin, condamné à un emprisonnement de six mois dans la maison de correction.

James Duffy accusé d'assaut avec intention d'*infliger des blessures graves*, subit son procès et fut acquitté. M. Johnson dirigeant la poursuite, et M. Devlin occupant pour la défense.

Patrick Daley est condamné sur sa propre confession à six mois d'emprisonnement pour larcin.

Agriculture.

Tandis que de fréquentes exhibitions étalent aux regards nos diverses richesses agricoles, il est assez étonnant que le gibier de basse-cour en soit généralement exclu ; certainement rien ne révèle encore que cette partie si importante du domaine de l'agriculture ait sérieusement occupé l'attention du cultivateur canadien. Nous ne disons pas que la volaille manque à nos marchés ; mais accorde-t-on à cet objet les soins réfléchis et constans qu'il réclame pour l'amelioration des espèces et la plus grande prospérité agricole ?— Des feuilles anglaises citent comme repréhensible l'oubli de cette branche de notre industrie rurale.

On suggère la substitution de nouvelles variétés supérieures de poules, d'oies, de canards, etc., aux espèces maintenant confondues ensemble qui forment la base des colombiers canadiens. Les Etats-Unis donnent l'exemple de beaux succès dans cette partie. M. Guilbault est le premier qui ait utilisé cette observation et pris l'iniative d'un essai qui produit ses résultats.

Le *Montreal Herald* annonce que plusieurs messieurs de cette ville et des environs se proposent de réunir très-prochainement dans un même local des échantillons de volailles et d'oiseaux domestiques, pour inspection publique et mobile d'émulation. Des expositions de même genre ont récemment eu lieu aux Etats-Unis.

Nous croyons digne d'être cité à ce propos le fait qu'il y a quelque temps une poule a été payée 120 dollars dans le Massachusett, au rapport du *Providence Journal* qui publie cette anecdote, comme exemple de la vogue des améliorations industrielles parmi nos voisins. L'engouement était ici dégénéré en excès, et nous ne savons si le journaliste a été fort heureux en suggérant de nommer cette poule la *Jenny Lind* des hélènes qui se disputent le beau plumage dans l'Etat de Massachusett.

Un comité d'agriculture de l'Etat de Massachusett, dit l'*Echo des Campagnes*, a dans un de ses derniers rapports, distingué la Ferme d'un certain Joseph How, de Mettuen, qu'il signale à l'attention publique comme l'établissement le mieux dirigé du pays et méritant sous tous les rapports le nom de Ferme—Modèle. Nous en donnerons la description dans le numéro de vendredi.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

COLONISATION.

M. l'Editeur,

Le repos dont je jouis depuis un an, pour rétablir ma santé épuisée dans les missions des townships, ne m'a point fait perdre de vue *cette pensée venue du ciel* ; la colonisation. Placé près d'un foyer d'activité et de nouvelles, comme sur un observatoire, en face des remparts élevés de Québec, j'ai pu contempler avec bonheur le mouvement progressif que cette pensée a opéré partout. Il n'y a pas un point de la province inférieure qui à ce moment ne se remue, pour le défrichement des terres incultes. On est étonné des découvertes que l'on fait partout d'un sol riche, qui déploie à l'envi son heureuse fécondité. Nos magnifiques forêts sont devenues avec raison l'objet d'une attention générale. D'immenses compeaux de terres de la première qualité, sillonnées en tous sens depuis des siècles par des chasseurs inattentifs à la richesse qu'ils foulaient à leurs pieds, et par conséquent injustement méprisées, se découvrent partout aujourd'hui, et viennent comme par enchantement se présenter à l'œil de l'observateur qui peut se donner la peine de pénétrer tant soit eu dans les bois.

Sans parler de la vaste et magnifique étendue des townships de l'Est, encore imparfaitement connue, on vante avec un enthousiasme bien légitime la superbe vallée en arrière des comtés de Bellechasse et de l'Islet. Un autre compeau de terre presque aussi vaste et aussi riche, arrosé par les rivières de Métis et de Ristigouche, invite pareillement la hache des défricheurs du comté de Rimouski. Et le Saguenay et la vallée du Sault de St. Joachim, avoisinant St. Féréol, et mille autres endroits dont on entend parler de toutes parts !!! Aussi chaque paroisse se fait-elle un devoir de fournir son *quantum* de défricheurs ou de coloniseurs, soit par associations, comme les comtés de Bellechasse, de l'Islet et de Kamouraska, soit par individus, en profitant des avantages qu'offre le gouvernement, spécialement aux comtés de Lotbinière, de Nicolet et de Mégantic, soit en aidant par contributions d'argent, comme les habitants de Québec viennent de le faire si généreusement.

L'élan est donné ; il n'y a plus qu'à diriger la marche, et la colonisation réussira sans nul doute ; car le ciel la favorise en lui accordant la bienveillance des hommes les plus éminents de la société, les chefs des gouvernements civil et ecclésiastique. Ça été un beau spectacle pour le Canada de voir cinq évêques, réunis pour délibérer sur les plus graves intérêts du pays, porter une attention toute particulière sur la colonisation des terres incultes par les enfants nés du sol canadien !!!

Quel bel avenir cette œuvre promet-elle au pays ! Quelles richesses n'a-t-elle pas déjà fait découvrir et qu'elle offre à l'exploitation ! Quelles mines de productions de toute espèce pour le commerce ! A part les produits agricoles, l'or, le fer de la meilleure qualité, les terres à peintures, la *pierre à moulanges*, l'ardoise la plus fine, le carbonnate de chaux le plus pur, etc., etc. La Californie est à notre porte, il n'est plus nécessaire de s'exiler pour trouver la fortune. Défrichons nos terres, et nous aurons enchaîné sur notre sol cette déesse fugitive ! Le sort de nos heureux voisins ne nous laissera rien à envier. Le congrès à son tour, peut-être devenu suppliant, éprouvera les refus des chambres du Canada.

Cette perspective heureuse est tout-à-fait encourageante pour les amis du pays qui veulent bien consacrer quelques-unes de leurs sueurs et de leurs veilles, pour le bien-être futur mais certain de nos arrière-neveux, de notre terre natale.

Le temps d'écrire et de parler est passé. Maintenant c'est l'action qu'il faut ; des sacrifices pécuniaires pour aider les colons, et des sacrifices personnels pour les encourager. Pour moi pauvre prêtre dénué de tout bien de la fortune, je suis heureux d'avoir payé et servi cette cause de ma personne et de mon existence. Maintenant que le repos a réparé mes forces, le dé providentiel me rappelle encore auprès des colons pour partager encore une fois avec eux les fatigues et les privations inévitables des nouveaux établissements, d'où toutes les jouissances de la vie sont pour ainsi dire bannies. Sans moyen aucun, je verrai encore, sans pouvoir les soulager, des misères les plus déchirantes ; comme le père malheureux qui voit son enfant mourir de faim, sans pouvoir lui donner de pain, je vais encore encourager de mes paroles de prêtre et de pasteur le pauvre colon dénué de tout, attendant la vie d'une terre couverte d'une épaisse forêt, stérile dans ses endroits. C'est à St. Raymond sur la rivière Ste. Anne que je vais exercer le saint ministère. Là aussi, il y a de belles terres à défricher, et la colonisation exerce son œuvre de bel augure. J'en parlerai plus tard, quand je les aurai parcourues. J'avoue que ce nouveau sacrifice m'est sensiblement pénible, et n'a d'attrayant pour moi que l'espoir de conserver à la religion de fervents catholiques, et à la patrie des cœurs nés avec les dispositions les plus heureuses, et des bras vigoureux, qui sans cela iraient s'épuiser et se perdre à l'étranger.

J'ai l'honneur d'être,
Votre tout dévoué serviteur,
P. J. BÉDARD, prêtre.

Pointe-Lévy, 30 septembre 1850.

" QUESTION GRAMMATICALE : — Faut-il dire " Bostonnais" ou " Bostoniens ?" Comme on parle beaucoup aujourd'hui, les uns de *Bostonnais*, les autres de *Bostoniens*, je voudrais pouvoir me fixer à cet égard. R. S. V. P.

REPONSE : Les Canadiens en général, suivant la tradition de leurs pères, disent toujours *Bostonnais*, et nous croyons que c'est avec raison. Comme de Lyon l'on a formé *Lyonnais*, Mâçon *Maçonnais*, d'Avignon *Avignonnais*, de Toulon *Toulonais*, d'Aragon *Aragonnais*, etc, etc., et non *Lyoniens*, *Mâconniens*, *Avignonniens Aragoniens*, etc., etc., de même l'analogie veut que de Boston l'on forme *Bostonnais*, et non *Bostoniens*. La révolution ayant commencé à Boston, les Canadiens ont étendu et continuent généralement à donner le nom de *Bostonnais* à tout le peuple des Etats-Unis, qui n'a pas encore de nom propre collectif comme nation ; car le nom d'*Américains* n'appartient pas plus à ce peuple, ou à cette collection de peuples, qu'aux Mexicains et aux Canadiens, qui habitent aussi l'*Amérique*."

(Il y a à cette règle d'*analogie* des exceptions trop multipliées pour ne pas la rendre au moins douteuse. De même qu'on ne dit pas *Parisais*, mais *Parisiens*, des résidants de la capitale de France, on se garde aussi d'appeler *Texais* ceux du *Texas*. Rome, Philadelphie, Prusse, Varsovie, et une infinité d'autres noms de localités différentes, ne permettent pas de déterminer d'après la règle dont il s'agit, l'appellation qu'il est convenable d'attribuer aux peuples qui les habitent. Le goût est vraisemblablement le guide le moins incertain en pareille matière ; et nous sommes en mesure de dire que les opinions se partagent entre *Bostonais* et *Bostoniens*, bien que nous n'accordions aucune préférence à l'un sur l'autre. Le goût décide également si les habitants de Toronto doivent être appelés *Torontois*, et non *Torontonians* comme les nommait récemment un barbare journaliste de la province.)

MARIAGES.

A l'église paroissiale de cette ville, mardi dernier, M. Prosper Garreau, de St. Ambroise de Kildar, à Delle. Odile Lafricain, fille aînée de M. Etienne Lafricain de cette ville.

En cette ville, lundi, le 7, par Messire St. Pierre, Norbert Gauthier, écr., marchand de St. Pie, à Demoiselle Julia Dubeau, fille de feu Bernard Dubeau, écr., de Montréal.

A Ste. Rose, le 1r du courant, par Messire Clément Guyhomard, vicaire à St. Martin, M. Joseph Marsaud, second fils de M. Antoine Marsaud, de Ste. Rose, à Delle. Léocadie, de fille de M. Pierre Leclaire, aussi de Ste. Rose.

ANNONCES.

BANQUE DE PREVOYANCE ET D'EPARGNE.
MONTREAL
PROVIDENT AND SAVINGS' BANK.

COMMISSION D'ENQUETE.

LES Soussignés étant nommés par Son Excellence le Gouverneur-Général, " Commissaires sous l'autorité d'un acte passé dans la dernière session du Parlement de cette Province, et intitulé : *Acte pour pourvoir à la nomination de Commissaires, pour s'enquérir des affaires et de la direction de la Provident and Savings Bank de Montréal*, afin de faire des ENQUETES MINUTIEUSES sur les AFFAIRES de l'institution ainsi connue comme la PROVIDENT AND SAVINGS BANK DE MONTREAL, et sur les CAUSES qui ont amené la FAILLITE de la dite institution et son *INCAPACITÉ de satisfaire* aux JUSTES RECLAMATIONS de ceux qui y ont déposé de l'argent," donnent par le présent AVIS à tous les intéressés qu'ils, les dits Commissaires, TIENDRONT LEURS SEANCES à leur bureau, dans l'HOTEL DU GOUVERNEMENT, dans cette cité de Montréal, chaque jour—Les *dimanches et autres fêtes légales exceptés*—entre DIX heures A. M., et TROS heures P. M., tous les jours, *commençant* LUNDI, le 7 OCTOBRE, pour recevoir telle information qu'on pourra leur soumettre, touchant les affaires de l'enquête qui leur a été confiée.

W. BRISTOW,
WM. SMITH,
C. E. BELLE,
Commissaires.

Montréal, 8 octobre, 1850.

BAUME DU DR. WISTAR.

Union Street Boston 18 Avril 1850.

M. SETH W. FOCOLE—MONSIEUR :—La reconnaissance que je vous porte, et l'intérêt que je dois avoir pour le public me font un devoir d'écrire ce qui suit. Ces quelques lignes auraient peut-être pour effet la guérison de quelques Malades qui voudront bien faire usage de l'inestimable remède qui m'a soustrait à la mort. En Juillet dernier je fus attaquée d'un violent rhume accompagné d'une grande toux, et de fortes douleurs. Dès ce moment je commençai sensiblement à dépérir sous le traitement d'autres Médecins. Ce fut en vain qu'ils exercèrent leur habileté. Le mal devint si alarmant que mes amis même me dirent qu'il n'y avait plus d'espoir, et que je devais m'attendre à une mort prochaine. Pendant cette crise j'appris d'une de mes amies, l'effet que lui avait fait le Baume de Wistar en pareille maladie. J'en pris aussitôt une bouteille, qui me rendit mieux considérablement. Je fis aussitôt connaître à mon Médecin le remède que j'avais employé et qui m'avais procuré tant de soulagement. Il examina le baume et m'ordonna de continuer d'en faire usage. Depuis ce tems j'ai toujours été de mieux en mieux, et je suis maintenant pleine de force et en parfaite santé.

MARY ROWE.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul : aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

Montréal, le 13 Septembre, 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciemens aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre, d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert.

Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité.

Montréal, 27 septembre 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

AVIS.

LE Soussigné désirant être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Parret N°. 60.

PIERRE CHENNEVILLE.

Montréal, 24 Sept.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

Montréal, 24 Sept. 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

ENSEIGNEMENT MUSICAL.

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuement pour un certain temps, à toute Fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.